

Les auditeurs libres sont considérés comme usagers de l'Université mais ne peuvent en aucun cas bénéficier du statut étudiant.

Une carte Izly leur est délivrée, permettant leur accès aux services suivants :

- Service Commun de Documentation.
- Espace Numérique de Travail (limité aux documents téléchargeables hors services d'encadrement pédagogiques à distance).
- FSDIE (dans le respect de la charte FSDIE).

- ✓ Ils ne peuvent pas passer les examens, ni assister aux travaux dirigés et travaux pratiques.
- ✓ Ils ne peuvent prétendre ni aux œuvres universitaires, ni au régime étudiant de sécurité sociale.
- ✓ Ils ne peuvent prétendre à aucune attestation de réussite aux unités d'enseignement (UE), éléments constitutifs (EC) ou diplôme (seule une attestation d'assiduité peut, sur demande, être délivrée par les enseignants concernés).

Nom.....Epouse
(Nom de jeune fille pour les femmes mariées)

Prénom.....Né(e) le /_/_/___/ à.....

Domicile.....

Code Postal /_/_/___/___/___/ Commune.....

Adresse mail.....@.....

1) demande à suivre les cours magistraux énumérés ci-après, dans la limite de quatre UE maximum par semestre, à choisir parmi les UE ou EC de Licence ou de Master 1 et sous réserve des capacités d'accueil :

NIVEAU (L1, L2, L3 ou M1)	SEMESTRE (1 ou 2)	INTITULE DE L'UE

Visa du responsable de la mention de Licence/Master :

A....., le /_/_/___/2019 Signature :

2) déclare avoir pris connaissance du statut d'auditeur libre et en accepter les conditions.

A....., le /_/_/___/2019 Signature :

Décision du Doyen de la Faculté des Sciences : avis favorable avis défavorable

A....., le /_/_/___/2019 Signature :